



Présentation brève et synthétique à titre indicatif

(annexe du budget primitif et du compte administratif, hors budget assainissement)

Notice :

- les comparaisons avec les niveaux départementaux et nationaux sont basées sur des moyennes pour des communes de la même strate (250 à 499 habitants), Montcel appartenait à cette strate jusqu'à fin 2018.
- les principaux ratios peuvent être consultés dans la fiche jointe.

1. Eléments de contexte :

Evolution de la population : une croissance démographique relativement importante ; 344 habitants en 2009 et 470 en 2017, 537 au recensement de février 2019. La commune de Montcel change de strate (500 à 999 habitants).

51,1 % des foyers fiscaux sont non-imposables contre 63,1 % au niveau départemental et 60,4 % au niveau national.

Le revenu par habitant est de 14 789 € soit le 6ème plus élevé sur le territoire de la nouvelle communauté de communes (29 communes).

Le revenu fiscal moyen par foyer est de 27 226 €, contre 22 614 au niveau départemental et 24 719 au niveau national.

Après que la commune ait subi une situation financière délicate due notamment à la baisse significative durant trois ans des dotations de l'État, l'effort demandé aux montcellois en 2017 et 2018 par le biais de la fiscalité locale a permis d'assainir les finances communales.

2. Ressources et charges communales 2018 :

L'analyse des comptes administratifs 2018 permet de dégager les éléments suivants :

-Les dépenses de fonctionnement par habitant (365€) ne représentent que 50 % des dépenses moyennes au niveau départemental (726€) ; deux éléments l'expliquent :

- *le conseil municipal a visé l'efficacité pour les dépenses communales tout en réduisant leur niveau

- *nombreuses compétences et donc dépenses ont été transférées à la Communauté de Communes.

-Les recettes par habitant (489€) ne représentent, elles aussi, que la moitié (56%) de la moyenne départementale (878€). Ce sont les niveaux de dotations et d'impôts locaux qui

expliquent en grande partie ce faible niveau de recettes : la DGF/habitant pour la Commune de Montcel (125€) ne représentent que 54 % de la DGF moyenne par habitant au niveau départemental (231€) ; les impôts locaux par habitant sont inférieurs de 27% à la moyenne départementale. Concernant les impôts locaux, cette différence s'explique notamment par le fait qu'une partie de la fiscalité communale a été diminuée d'autant que celle de la communauté de communes a été augmentée afin de permettre l'exercice des compétences par l'EPCI.

En 2014, 2015 et 2016, l'épargne de gestion (recettes – dépenses) et l'épargne brute (recettes – dépenses – intérêts de la dette) étaient négatives. L'année 2017 avait montré un inversement de la tendance.

Les comptes 2018 confirment cette amélioration de la situation financière de la commune puisque la CAF (Capacité d'Autofinancement) Brute est de +128€/habitant.

Même la CAF (Capacité d'Autofinancement) Nette redevient positive à hauteur de +72€/habitant contre -24€/habitant en 2017 et -47€/habitant en 2016.

La commune peut de nouveau envisager des projets d'investissements.

3. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

3 employés communaux : 1 secrétaire de mairie à temps partiel 23/35, 1 agent polyvalent à temps plein 35/35, 1 agent d'entretien à temps partiel 3,5/35.

Charges de personnel : 56 204€ soit 115€/habitant contre 276€/habitant pour la moyenne départementale.

4. Priorités du budget prévisionnel 2019 :

Par rapport à l'exercice 2018, le conseil municipal vise une stabilité des dépenses conjuguée à une augmentation des recettes liée à l'accroissement des bases fiscales et à l'augmentation des dotations d'État (en raison du changement de strate de la commune).

5. Montant du budget

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 333 908,33€ dans le budget principal.

Les dépenses et recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 183 280,45€ dans le budget principal.

6. Niveau de l'épargne brute (ou CAF)

La CAF (capacité d'autofinancement) désigne l'ensemble des ressources générées qui permettent notamment d'assurer le financement des investissements et le remboursement des emprunts.

La CAF brute est positive (+62 127€).

La CAF nette est positive (+35 127€).

7. Niveau d'endettement de la collectivité

Encours de dette au 31/12/2018 : 261 612€ soit 537€/habitant contre 593€/habitant pour la moyenne départementale.

8. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio qui rapporte l'épargne brute au stock de dette. Il permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité et donc de calculer en combien d'années la collectivité pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut (encours de la dette / épargne brute)

La capacité de désendettement est ramenée à 4,18 ans contre 28 ans en 2017.

9. Niveau des taux d'imposition

Les taux communaux montcellois sont relativement inférieurs aux taux communaux moyens des niveaux départementaux et nationaux. Cela s'explique par le fait que nombreuses compétences ont été transférées à la communauté de communes avec les recettes fiscales permettant leur financement (une hausse des taux intercommunaux compensée par une baisse des taux communaux).

Les taux communaux sont dans la partie haute si on les compare à ceux des autres communes de l'EPCI de rattachement.

Taux communaux 2018 : TH 8,49%, FB 17,70%, FNB 60,49 %.

Il est donc proposé un gel des taux communaux en 2019 : stabilité sur tous les taux à savoir TH 8,49%, FB 17,70%, FNB 60,49 %.